

Portail des concours

Tous les concours de la fonction publique hospitalière

Adjoint administratif

Informations sur le concours

Publié le :	17-09-2025
Filière :	Filière administrative
Catégorie :	C
Type(s) de concours :	Sur épreuves
Voie(s) d'accès :	Externe
Nombre de postes offerts par l'établissement :	1
Date du concours :	18-12-2025
A propos du poste :	

1 poste au service des Finances à Belleville

Les adjoints administratifs hospitaliers sont chargés de tâches administratives d'exécution comportant la connaissance et l'application de dispositions législatives ou réglementaires. Ils peuvent également être chargés de fonctions d'accueil et de secrétariat et être affectés à l'utilisation des matériels de communication. (Article 3 du décret n°2026-1704 du 12 décembre 2016).

Sans condition de titre ou de diplôme.

Informations sur l'établissement

Nom :	EDPAMS Jacques Sourdille
Ville :	08240 Belleville-et-Châtillon-sur-Bar
Site Web :	https://www.edpams.fr/

Pour candidater

Date limite de candidature : 14-11-2025

Conditions de candidature :

- Jouir de ses droits civiques, c'est-à-dire avoir le droit de vote et pouvoir se présenter à une élection en France ou dans votre pays d'origine.
- Être de nationalité française ou ressortissant d'un état membre de la communauté européenne ou d'un autre état partie à l'accord sur l'espace économique européen.
- N'avoir fait l'objet d'aucune condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire incompatible avec les fonctions exercées.

- N'être atteint d'aucune maladie ou infirmité incompatible avec l'exercice de la fonction.
- Se trouver en position régulière au regard des lois sur le recrutement de l'Armée ou de la Journée d'Appel de la préparation à la Défense/Journée Défense et Citoyenneté..

Sans condition de titre ou de diplôme.

Pièces à fournir :

- Une lettre de candidature comportant les motivations du candidat et la référence du concours visé. Si vous envisagez de postuler sur plusieurs concours, il vous faudra présenter un courrier de motivation pour chacun.
- Un curriculum vitae détaillé mentionnant notamment les diplômes, les formations suivies, et les permis de conduire.
- Une photocopie de la carte d'identité ou du passeport.
- La copie des diplômes obtenus.
- Les attestations délivrées par les employeurs du candidat indiquant les diverses fonctions occupées, le pourcentage de temps de travail et les périodes d'emploi.
- Une attestation de l'EDPAMS (à demander en avance par mail service.rh@edpams.fr)
- Un certificat médical délivré par un médecin généraliste agréé attestant que le candidat n'est atteint d'aucune maladie ou infirmité incompatible avec les fonctions d'adjoint administratif. CF liste médecins agréés FPublique
- La copie de votre permis de conduire.
- Un état de votre situation militaire :
 - Je suis un homme né avant le 1er janvier 1979: je joins une copie de l'état signalétique des services militaires.
 - Je suis une femme née avant le 1er janvier 1983, et j'ai réalisé mon service militaire : je joins une copie de l'état signalétique des services militaires.
 - Je suis un homme né à partir du 1er janvier 1979 : je joins une copie de l'attestation de participation à la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD) ou Journée Défense et Citoyenneté (JDC).
 - Je suis une femme née à partir du 1er janvier 1983 : je joins une copie de l'attestation de participation à la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD) ou Journée Défense et Citoyenneté (JDC).
 - J'ai été exempté (e) : je joins une copie de l'attestation d'exemption
 - Je suis une femme née avant le 1er janvier 1983, je ne suis pas concernée par le service militaire ni par la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD) ou Journée Défense et Citoyenneté (JDC) : je ne transmets rien
 -

Je n'ai plus mes documents : Ces pièces restent des preuves d'identité et restent obligatoires dans certains concours de la fonction publique, le service militaire compte pour la retraite.

- Pour les personnes ne disposant plus de leurs documents, il est possible de demander une copie de l'état signalétique des services militaires au CAPM de Pau (capm-pau.courrier.fct@intradef.gouv.fr).
- Jusqu'à l'âge de 25 ans, il est possible de demander une attestation de situation au Centre du Service National et de la Jeunesse (CSNJ) pour obtenir une copie de votre attestation de participation à la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD) ou Journée Défense et Citoyenneté (JDC).
- Au delà de 25 ans, plus aucun duplicata n'est délivré cependant, le CSNJ va vous ré-adresser votre numéro d'enregistrement que vous pouvez remettre dans une attestation sur papier libre : je joins une attestation sur l'honneur signée.

L'EDPAMS, organisateur du concours se chargera de compléter le dossier du candidat par une demande d'extrait du casier judiciaire n°2. Seule l'administration est habilitée à demander cet extrait.

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

Mail pour l'envoi des candidatures :

candidature@edpams.fr

Adresse postale pour l'envoi des candidatures :

A Madame la Directrice de l'EDPAMS Jacques Sourdille

A l'attention de la Direction des Ressources Humaines

Route de Chatillon

08240 BELLEVILLE SUR BAR